

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 9

**OBJET :**

Marchés forains : principe du renouvellement de sa gestion en contrat de concession de service

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGERADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*) ..... Procuration à M. BRIANCHON  
M. CUSMANO ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. ARNOULT  
M. GELLER ..... Procuration à M. DALOYAU  
M. TAYBI ..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme PHILIPPON  
M. ZUILI ..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absents**

M. AVEAUX  
M. RAUMEL  
Mme PEGARD-BAECHEL  
Mme BONNET-CHAMBON

**Secrétaire de séance :**

Michèle NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY

Service Urbanisme, aménagement et développement du territoire et service commande publique  
AMS/AD

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

## **DELIBERATION N° 9**

**OBJET : MARCHES FORAINS : PRINCIPE DU RENOUELEMENT DE SA GESTION EN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE**

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.1121-1 définissant le contrat de concession ;

VU les chapitres I à V du Titre II du Code de la commande publique déterminant les règles de procédure de passation du contrat de concession ;

VU l'article L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, portant sur les délégations de service public,

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 06 mars 2024,

VU le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le renouvellement du contrat de concession de service ayant pour objet la délégation de la gestion du service public relatif à l'exploitation du marché forain sur le territoire de la commune de Montmorency,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'agir en faveur du commerce local,

CONSIDERANT l'atout que représentent les marchés de Montmorency pour le dynamisme de la ville,

CONSIDERANT les compétences spécifiques qu'appelle la gestion des marchés forains : d'une part, d'ordre technique et organisationnel et, d'autre part, commercial tenant à la nature particulière des relations à mettre en œuvre avec les commerçants ;

CONSIDERANT que le recours à un opérateur privé permet à la Ville de reporter sur le concessionnaire le risque financier de la gestion du service. L'exploitation se fait ainsi aux risques et périls du concessionnaire dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service,

CONSIDERANT que le contrat signé avec la société MANDON arrive à terme le 31 décembre 2024, et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale du mardi 12 mars 2024,

VU la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de recourir, à nouveau, à un contrat de concession pour l'exploitation des marchés forains,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de passation d'un contrat de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Michèle NOACHOVITCH**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

